

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 13 novembre 2017 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire  
 MME Vicky Ouellet, conseillère # 3  
 Nadia Sheink, conseillère # 5  
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1  
 Serge Demers, conseiller # 2  
 Luc Sirois, conseiller # 4  
 Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

**310-17 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

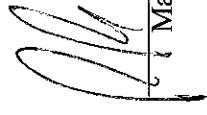
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item

- 41.1 Machine à pression
- 41.2 Palmars de l'École secondaire Vallée-des-Lacs
- 41.3 Projet de résolution FNI – Fonds nouvelles initiatives de Recherche et Sauvetage

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017
4. Comptes
5. Correspondance
6. Rapport de l'élection municipale du 5 novembre 2017
7. Félicitations et remerciements
8. Dépôt de la liste des personnes qui ont versé des dons
9. Élus – Formation, déclaration des intérêts pécuniaires, ..
10. Signataires et maire suppléant
11. Vacances directrice générale
12. Date des réunions du conseil de l'année 2018
13. Liste des comptes à recevoir
14. Vente pour taxes
15. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Adoption du budget municipal 2018 et du programme triennal de dépenses en immobilisations
16. Rapport inspecteur – Permis, ... année 2017
17. Subvention réseau routier – Fin des travaux
18. PAERRL – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
19. Chemins d'hiver
20. Déneigement des stationnements
21. Loisirs - Hiver 2017-2018
22. Plancher Pavillon
23. Poêle à granulés, devanture...- Pavillon
24. Trottoirs
25. Ventilation – Édifice 73, Principale
26. Règlement emprunt # 144-17 – Travaux IECQ
27. Soumission pour location de machinerie lourde
28. Dates pour réunions de travail du budget et adoption du budget 2018
29. Représentant RIOT
30. Demande d'appui – École secondaire Vallée-des-Lacs
31. Demande d'un citoyen
32. Croix lumineuse
33. Fabrique – Espace publicitaire
34. Guignolée

  
 Maire  
 DG

35. Sommet sur l'emploi en aménagement forestier
36. Délégué municipal sur CA de la Maison des Jeunes
37. Chiens
38. Bingo du Banquier
39. Formation – Loi 122
40. Poste d'inspecteur – Offre de la MRC
41. Affaires nouvelles  
Période de questions
42. Clôture de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 311-17 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 OCTOBRE

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sleinik

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 tel que présenté étant en tous points jugé conforme.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 312-17 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers  
D'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires	Total
Chèque # 12590 à #12627	Chèques de la liste des comptes du 2 octobre 2017
Chèque # 12628 Normand Fontaine	Arrosages fleurs (3 sem.) 390.00 \$
Chèque # 12629 Shaw Direct	Câble chalet-octobre 65.51 \$
Chèque # 12630 Maison des jeunes	Dons fringo du banquier (Réso 305-17) 200.00 \$
Chèque # 12631 SAAQ	Immatriation Sterling 2007 642.97 \$
Chèque # 12632 Municipalité L'Orléans	Petite caisse (papeterie, lettre enr, tapis,...) 118.80 \$
Chèque # 12633 Hydro-Québec	Électricité 7 factures 2 371.04 \$
Chèque # 12634 Déry télécom	Téléphone (6) 304.52 \$
Chèque # 12635 Revenu Québec	Taxe hébergement juillet août septembre 2017 141.58 \$
Chèque # 12 636 Micheline Rodrigue	Réso 317-16 Conciergerie octobre (75, Princ.) 633.59 \$
Chèque # 12637 Chantal Corbin	Réso 318-16 Conciergerie octobre (73, Princ.) 223.30 \$
Chèque # 12638 Pauline Beaulieu	Réso 88-17 Gestion chalets octobre 101.50 \$
Chèque # 12639 Zone garage	Revêtement de type Zone garage (pavillon Réso 288-17) 24 949.58 \$
Chèque # 12640 Revenu Canada	Remises octobre 2017 (eur) 194.10 \$
Chèque # 12641 Revenu Québec	Remises octobre 2017 (eur) 1 602.99 \$
Chèque # 12642 Poste Canada	Achat 250 timbres 244.33 \$
Chèque # 12643 Hydro Québec	Électricité 3 factures 1 059.70 \$
RA Fondation CSN	Cotisation des employés -2017 au 2017 202.81 \$
Confirmation de paiement	Paiement carte de crédit Visa (Kopilab- imprimante) 621.96 \$
Confirmation de paiement	Paiement carte de crédit Visa (Livre sur sécurité routière) 34.49 \$
Confirmation de paiement	Paiement carte de crédit Visa (Registre des véhicules lourds) 134.00 \$
	<b>Total 34 236.77 \$</b>

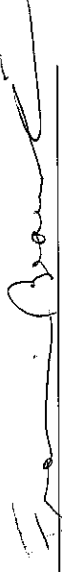
#### COMPTES À PAYER

1. Air liquide	Acétylène, oxygène 246.05 \$
2. Assoc. directeurs munic. (ADMQ)	Formation Nadia Castonguay (Réso 302-17) 2 133.94 \$
3. Beaulieu Pauline	Ménage pavillon (2 et 3 octobre) 255.00 \$
4. Beaulieu Berthier	Repas, essence 56.59 \$
5. Biologie aménagement	Analyses eaux 653.55 \$
6. Bourgoin Langis	Rép. électrique Pavillon 263.87 \$
7. Breault Claude	Remb. 2 rouleaux isolation et déplac. MRC 81.70 \$
8. Camping Québec	Guide de camping 436.91 \$
9. Carrefour du camion R-D-L	Pièces Western et Sterling «pompe» 5 670.32 \$
10. CITQ (Corp. Industrie Touristique)	Frais annuel Chalets 296.89 \$
11. Construction B.M.L.	Abrasif AB-10 1 755.65 \$
12. Dickier	Poteau galvanisé 119.99 \$
13. Distribution sports Loisirs	Fût protecteur 776.08 \$
14. Dynaco BMR	Asphalte réparation 68.84 \$
15. Electronique Mercier	Programmer téléavertisseur, Paget chalets... 211.26 \$
16. Entreprise Bouchard	Starter (pépine) 431.16 \$
17. Entreprise Boucher Santerre	Essence voirie, incendie, huile... 349.20 \$
18. Équipement SMS	Lames boulon de charrie 3 022.53 \$
19. Équipement protection du Témis	Étui téléavertisseur et vérification extincteurs 812.31 \$
20. Ex. R.Bérubé 9125-6230 Québec inc	Transport pelle, débroussaillage 2 369.06 \$

21. Excavation Jean-Guy Roy	Abratif	2 075.22 \$
22. Excellence pièces d'auto	Hydraulique machine à pression	7.33 \$
23. Excmcteurs de la Pointe	Ins. Annuelle app. Respiratoire	267.75 \$
24. Fontaine Normand	Arrosage fleurs (24/09 au 07/10/17)	240.00 \$
25. Formules F.M.	Sacs d'élection	248.86 \$
26. Groupe Voyer inc.	Corriger panneau voltage aqueduc	372.84 \$
27. Imprimerie Publicom	Bulletins de vote	776.08 \$
28. Jacques Thibault (Pierreville)	Vérification camion/pompe citerne	689.85 \$
29. Jacques B. Ouellet (snap on)	Remplacer batterie buffer	206.90 \$
30. Lavoie Francis	Déplac. RCRC visite préventive CLSC caserne et pratique	139.32 \$
31. Leblanc Breault Étienne	Remb. rouleau d'aluminium (parvillon)	377.70 \$
32. Macpeck inc.	Collet, ent. équipements hiver	165.99 \$
33. Magasin Coop Squatec	Granule	12.40 \$
34. Matériaux du Lac	Granules, batterie, fluorescents, réduit...	930.39 \$
35. Métal A.P.	Rép. hiver	13.86 \$
36. Mini mécanik (1990) Inc	Location mini excavatrice (Projet D'Amour)	1 065.31 \$
37. MRC Témiscouata	Renouvellement carte membre Tourisme	125.00 \$
38. Nettoyeur Christine (Buanderie RDL)	Service octobre	48.29 \$
39. Pieces auto Rimowski	Filtres à l'huile, à air, courroies...	547.21 \$
40. Poste Canada	Envois collectifs (5) Bulletin sept.,...	167.50 \$
41. RJDI	Utilisation écocentre Squatec, ordures et recyclage	4 903.80 \$
42. Servitech	Tenue à jour	4 395.21 \$
43. Société Ass. Automobile	Vérification permis de conduire	12.75 \$
44. Spécialistes Electriques RDL	Batteries (Transporteur d'eau)	344.89 \$
		<u>38 337.06 \$</u>

### TOTAL COMPTES À PAYER

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monseigneur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 5. CORRESPONDANCE

- Reçu par dépôt direct le 7 novembre, la 2<sup>e</sup> tranche dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PÆERRL) soit 17 781 \$ (Total reçu de 74 651 \$ 01-38131).
- Le MAMOT invite les nouveaux élus à une session d'introduction au monde municipal. Une 1<sup>ère</sup> rencontre a eu lieu les 19 et 20 octobre. Il y aura d'autres séances suite à l'élection du 5 novembre.
- Lettre reçue le 12 octobre du Ministre des ressources naturelles l'honorable Jim Carr, suite à notre envoi de la résolution # 196-17 sur le bois d'œuvre. Celui-ci nous répond que son gouvernement offrira des prêts et des garanties d'emprunt pour compléter les mesures provinciales d'aide aux entreprises canadiennes viables...
- L'organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean OBY vous invite vendredi, le 17 novembre de 9 h à 17 h (dîner fourni) à Edmonston à un forum sur les poissons du Haut-Saint-Jean. Histoire et enjeux des poissons, Espèces indigènes vs espèces exotiques, (Le touladi-Le masjiongé), la restauration de l'habitat versus l'ensemencement, initiatives citoyennes et histoires de pêche,...
- La Fondation pour la persévérance scolaire a depuis le 18 octobre une nouvelle image. De plus elle s'appelle dorénavant Fondation Persévérance scolaire.
- Cosmos nous envoie du matériel dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits. Ils nous demandent pour faire une activité à la bibliothèque (Lettre envoyée à Lise).
- Communiqué de la FQM sur le remaniement ministériel. Le maintien de M. Coiteux au MAMOT et de l'arrivée de Pierre Moreau au MRN constituent de bonnes nouvelles pour les municipalités du Québec,...
- Reçu le Trait d'union – Bulletin d'information de l'unité régionale de Loisir et de sport du BSL (formations, la Semaine provinciale du Loisir du 5 au 11 novembre,..)
- Appel de candidatures reçu par courriel le 19 octobre pour la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec soulignant des aînés qui pourraient se mériter une telle distinction.
- Lettre du Centre intégré de santé nous informant que la DR Marie Andrée Pigeon a été désignée notre responsable pour l'Élaboration et l'application de notre programme de santé spécifique mandat de 2 ans.
- Invitation du Carrefour jeunesse-emploi de Témiscouata pour assister à un 5 à 7 de remise de bourses du Fonds Jeunesse Témiscouata le 30 novembre prochain à 17 h à la salle du conseil des maires de la MRC.
- Invitation de la Route des Monts Notre-Dame (dont la municipalité est membre) à une 1<sup>ère</sup> journée de rencontre des membres et partenaires qui aura lieu vendredi, le 24 novembre de 10 h à 15 h au Centre des Loisirs d'Esprit-Saint. Présences à confirmer.

13. Reçu documents pour les prix Hommage-bénévolet Québec. Ces prix visent à souligner l'engagement bénévole exceptionnel d'hommes et de femmes, d'organismes qui ont su, grâce à leurs bonnes pratiques, éveiller l'intérêt des bénévoles,...La période de mise en candidature se tiendra jusqu'au 5 décembre.
14. Reçu lettre de l'ADMQ félicitant les nouveaux conseils municipaux « Pour les 4 prochaines années, les citoyens de votre municipalité comptent maintenant sur vous pour que vous puissiez répondre à leurs attentes. Vous pourrez compter sur les directeurs généraux qui possèdent non seulement l'expérience et les compétences pour vous épauler,...
15. Lettre de la Commission scolaire félicitant M. Pierre Bossé au poste de Maire et lui souhaitant bonne chance et bon succès dans ses fonctions.

## 6. RAPPORT DE L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

Ce rapport a été envoyé à toute la population par envoi collectif le 7 novembre.

Siège	Nom	Proclamé élu Le 6 octobre	%	Bulletins de vote annulés	Bulletins de vote rejetés	Bulletins de vote non- utilisés	Élu au scrutin
Conseiller siège # 1	Michel Dubé	X	41.07 %	0	2	87	X
Conseillère siège # 3	Vicky Ouellet	X	58.93 %				
Conseiller siège # 4	Luc Sirois	X					
Conseillère siège # 5	Nadia Sheink	X	27.71 %	2	4	87	X
Siège	Nom des candidats	Bulletins de vote valide					
Maire	Claude Breault	138					
	Pierre Bossé	198					
Conseiller siège # 2	Jean-Guy Beaulieu	92	27.71 %				
	Serge Demers	240	72.29 %				
Conseiller siège # 6	Elzéar Lepage	110	33.03 %				
	Audrey Lévesque	97	29.13 %				
	Frédéric Dubé	126	37.84 %				
Préfecture MRC	Gaëtan Ouellet	608166	50.80 %				
	Guyaine Sirois	608156	47.70 %	6	5	192	X

313-17

## 7. FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

### *Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie le maire sortant M. Claude Breault ainsi que Mme Nicole Beaulieu, conseillère et les conseillers M. Roger Dubé, M. Jean-Guy Beaulieu et M. Elzéar Lepage dont les mandats ont pris fin au scrutin de cette année pour leurs nombreuses années au sein du conseil et où ils ont su y apporter leur meilleur.*

*M. Claude Breault, maire du 10-11-1997 au 10-11-2017 (20 ans – 5 mandats)  
M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller au siège # 2 du 08-11-2013 au 10-11-2017 (4 ans – 1 mandat)  
Mme Nicole Beaulieu, conseillère au siège # 3 du 12-10-2001 au 06-10-2017 (16 ans – 4 mandats)  
M. Roger Dubé, conseiller au siège # 4 du 09-11-2009 au 06-10-2017 (8 ans – 2 mandats)  
M. Elzéar Lepage, conseiller au siège # 6 du 14-11-2005 au 10-11-2017 (12 ans – 3 mandats).*

*Qu'une plaque de gratitude soit offerte au maire M. Claude Breault pour ses 20 années au poste de maire.*

*Et félicite tous les membres du nouveau conseil, M. Pierre Bossé, maire, M. Michel Dubé, conseiller au siège # 1, M. Serge Demers, conseiller au siège # 2, Mme Vicky Ouellet, conseillère au siège # 3 (par acclamation), M. Luc Sirois, conseiller au siège # 4 (par acclamation), Mme Nadia Sheink, conseillère au siège # 5 et M. Frédéric Dubé, conseiller au siège # 6.*

*Ainsi que Mme Guyaine Sirois comme préfet de la MRC de Témiscouata.,*

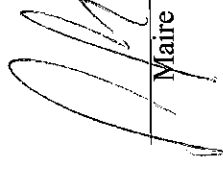
*M. André Chouinard, nouveau maire à Saint-Michel-du-Squatec,*

*M. Réjean Morissette, maire d'Esprit-Saint.*

*M. Maxime Dupont, nouveau maire de St-Guy, ainsi que tous leurs nouveaux conseillers.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

  
Maire \_\_\_\_\_ DG

## 8. RAPPORT DE LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT VERSÉ DES DONS

Formulaire DGE-1038 à compléter par chaque candidat et à remettre au trésorier dans les 30 jours de leur assermentation. Les formulaires ont été remis à chaque personne qui a complété une déclaration de candidature soit les candidats Claude Breault, Pierre Bossé, Michel Dubé, Luc Sirois, Nadia Sheink, Vicky Ouellet, Jean-Guy Beaulieu, Serge Demers, Frédéric Dubé, Audrey Lévesque et Elzéar Lepage d'ici janvier 2018

Accusé réception du rapport DGE-1038 de : M. Pierre Bossé, Mme Vicky Ouellet, Mme Audrey Lévesque, M. Claude Breault, M. Frédéric Dubé, M. Jean-Guy Beaulieu, M. Serge Demers, Mme Nadia Sheink et M. Luc Sirois.

Toutes les personnes qui ont posé leur candidature doivent compléter le formulaire DGE-1038

## 9. ÉLUS – FORMATION, DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES...

314-17

### 9.1 ÉLUS – FORMATION

Une formation obligatoire qui portera sur le Comportement éthique des élus municipaux se donnera par Internet et à plusieurs endroits dont la plus proche à Trois-Pistoles, le 20 janvier 2018 à 08:30 au 400, rue Jean-Rioux (Repas et pauses inclus)

Après la formation le conseiller devra remettre à la directrice générale une déclaration de participation à la formation obligatoire sur le Comportement éthique dans les 30 jours de la formation.

#### OBJECTIFS

- Outiller l'élu(e) municipal en matière d'éthique et de déontologie
- Distinguer l'éthique de la déontologie
- Accroître la connaissance pour cerner les comportements éthiques
- Intégrer les meilleures pratiques

#### Coût

- Membre - 60 jours avant 330 \$ + taxes
- Membre - Tarif régulier 390 \$ + taxes
- Non-membre 440 \$ + taxes

#### *Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive, M. Pierre Bossé, maire, Mme Vicky Ouellet, conseillère siège # 3, M. Serge Demers, conseiller au siège # 2, M. Luc Sirois, conseiller au siège # 4 et M. Frédéric Dubé, conseiller au siège # 6, à la formation obligatoire sur le Comportement éthique donnée par la FQM à Trois-Pistoles le 20 janvier prochain. 5 membres du conseil à 330 \$ - escompte promotionnel de 25 % + taxes.*

*De plus, qu'elle rembourse les frais de déplacements et de repas sur présentation de pièces justificatives.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

315-17

### 9.2 ÉLUS – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CODE MUNICIPAL : SECTION II  
DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

357. Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie. La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, **qu'il a accordés à d'autres personnes** que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$. La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées

5261

Maire

DG

dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

303. Est inhabile à exercer la fonction de membre du conseil de toute municipalité la personne qui:

- 1° fait une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires, prévue à l'article 357 ou 358, en sachant qu'elle est incomplète ou qu'elle contient une mention ou un renseignement faux;
  - 2° en contravention de l'article 361 quant à une question devant être prise en considération par un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre et dans laquelle elle sait avoir directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier ;
  - a) ne divulgue pas la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question, lorsqu'elle est présente à la séance où celle-ci doit être prise en considération, ou, dans le cas contraire, dès la première séance du conseil, du comité ou de la commission où elle est présente après avoir pris connaissance du fait que la question a été prise en considération;
  - b) ne s'abstient pas de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci;
  - c) ne quitte pas la séance après avoir divulgué la nature générale de son intérêt, pendant toute la durée des délibérations et du vote sur cette question, lorsque la séance n'est pas publique.
- L'inhabilité subsiste jusqu'à l'expiration d'une période de cinq ans après le jour où le jugement qui déclare la personne inhabile est passé en force de chose jugée.

***Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé***

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception des déclarations des intérêts pécuniaires de M. Pierre Bossé, maire, de M. Serge Demers, conseiller siège # 2, de M. Luc Sirois, conseiller au siège # 4, de Mme Nadia Sheink, conseillère au siège # 5 et de M. Frédéric Dubé, conseiller siège # 6.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

**10. SIGNATAIRES ET MAIRE SUPPLÉANT**

316-17

**10.1 SIGNATAIRES**

***Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois***

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme M. Pierre Bossé, maire comme signataire des chèques en remplacement de M. Claude Breault et garde M. Michel Dubé cosignataire des chèques lorsque le maire n'est pas présent avec la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou vice-versa pour le compte 200589 ainsi que pour tout emprunt, ... toujours 2 signataires.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

**10.2 MAIRE SUPPLÉANT**

317-17

***Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet***

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme M. Serge Demers comme pro-maire – maire suppléant de M. Pierre Bossé, maire de la municipalité pour les réunions du conseil municipal ainsi qu'à la MRC au Conseil des maires.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*

*M. Michel Dubé, conseiller siège # 1 est contre cette résolution étant donné que ni le nouveau maire ni le maire suppléant proposé n'a d'expérience en tant que conseillers.*

*Adoptée à la majorité des conseillers*

**11. VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

318-17

***Il reste à la directrice générale 2 semaines de vacances à prendre pour l'année 2017.***

***Probablement qu'elle aura trop de tâches pour les prendre en 2017 (retour de Nadia, budget, nouveaux élus,...)***

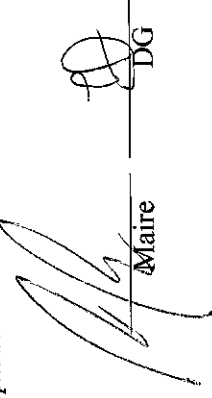
***Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois***

***Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à prendre ses 2 semaines de vacances de 2017 en 2018.***

***Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.***  
***Adoptée à l'unanimité des conseillers.***

5262

Maire



DG

319-17 12. DATES DES RÉUNIONS DE 2018

*Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe les dates de réunions du conseil de l'année 2018 comme suit : Lundi, le 15 janvier, lundi, le 12 février, lundi, le 12 mars, lundi, le 9 avril, lundi, le 7 mai, lundi, le 4 juin, lundi, le 9 juillet, lundi, le 6 août, mercredi, le 5 septembre, lundi, le 1<sup>er</sup> octobre, lundi, le 5 novembre et lundi, le 3 décembre 2018.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

320-17 13. LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

*En 2016 : 8 208.66 \$ + 180 \$ mutation + 340.64 \$ intérêts = 8 729.30 \$ (19 fiches).  
Pour 2017 : 9 894.63 \$ + 46.67 \$ mutation + 638 \$ intérêts = 10 579.30 \$ (17 fiches).*

*Tel que requis par le code municipal, article 1022, la secrétaire-trésorière doit, en novembre de chaque année, préparer un état mentionnant tous les montants (mutations, taxes municipales,...) restant dus à la municipalité. Chaque élu reçoit une copie de la liste des personnes ayant des dus au 13 novembre 2017 (année d'élection).*

#	Matricule	Taxes 2016	Mutation	Intérêts au 13-11-2017	Total
1	1313-00-6681	338.34 \$		23.58 \$	361.92 \$
2	1319-07-1647	216.53 \$		11.61 \$	228.14 \$
3	1419-09-0082	64.08 \$		2.19 \$	66.27 \$
4	1514-48-4848	269.69 \$	46.67 \$	51.19 \$	367.55 \$
5	1616-62-1353	2 137.64 \$		25.43 \$	2 163.07 \$
6	1616-87-2593	1 053.60 \$		104.61 \$	1 158.21 \$
7	1617-42-3715	67.38 \$		0.75 \$	68.13 \$
8	1617-84-2953	106.85 \$		4.29 \$	111.14 \$
9	1715-19-9861	139.67 \$		1.10 \$	140.77 \$
10	1717-02-5463	1 895.10 \$		188.16 \$	2 083.26 \$
11	1717-06-3304	307.57 \$		12.34 \$	319.91 \$
12	1717-06-5132	654.95 \$		65.03 \$	719.98 \$
13	1718-10-6040	1 163.47 \$		115.23 \$	1 278.70 \$
14	1819-63-3574	47.33 \$		0.96 \$	48.29 \$
15	1824-26-4175	442.66 \$		0.87 \$	443.53 \$
16	1922-46-5529	617.84 \$		16.11 \$	633.95 \$
17	2021-58-1412	371.93 \$		14.55 \$	405.08 \$
		9 894.63 \$	46.67 \$	638.00 \$	10 818.13 \$

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que le conseil approuve l'état présenté (annexé comme pièce jointe 2017-11-13 Comptes) et qu'un envoi par lettre soit fait à chaque personne apparaissant sur cette liste comme étant endettée envers la municipalité pour toutes taxes municipales, les avisant d'acquitter les montants dus d'ici le 1<sup>er</sup> décembre. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises par la MRC de Témiscouata.*

*Qu'une facture de pénalité d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, soit chargée pour chaque propriété (matricule) faisant partie de la liste des comptes à recevoir (supérieure à 20 \$) déposée lors de la réunion du conseil du mois de novembre de chaque année en application du règlement adopté en décembre 2008, lors de l'adoption du budget 2009.*

*Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2017 à ceux dont les comptes seront encore impayés au 1<sup>er</sup> décembre 2017 et pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

321-17 14. VENTE POUR TAXES

*Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les procédures de vente de propriétés pour non-paiement de l'impôt foncier (taxes,...) tel que suggéré par la MRC de Témiscouata et lui envoie la liste des propriétés pour vente pour taxes d'ici le 15 décembre tel que requis.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

322-17

15. PROJET DE RÈGLEMENT QUI AURA POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (2018 À 2020) AINSI QUE L'ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018 ET DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR LE MÊME EXERCICE FINANCIER.

Copies remises aux élus

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le projet de règlement numéro 148-17 annexé à la résolution, qui a pour objet l'adoption du programme triennal de dépenses en immobilisations (2018 à 2020) ainsi que l'adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et déterminer les taux de taxes pour le même exercice financier.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT 148-17

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 148-17 a pour but l'adoption du programme triennal de dépenses en immobilisations (2018 à 2020) ainsi que l'adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et déterminer les taux de taxes pour le même exercice financier.

AVIS DE MOTION

« La conseillère Madame Nadia Sheink, donne avis de motion qui à une prochaine séance de ce conseil il présentera un nouveau règlement qui aura pour objet l'adoption du programme triennal de dépenses en immobilisations (2018 à 2020) ainsi que l'adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et déterminer les taux de taxes pour le même exercice financier.

323-17

16. RAPPORT INSPECTEUR - PERMIS ANNÉE 2017

Une copie est remise aux élus

Tel que requis annuellement, voici le rapport des permis émis dans la municipalité de Lac-des-Aigles. Il y a eu en 2017, 30 permis répartis comme suit :

DESCRIPTION	Nombre en 2010	Nombre en 2011	Nombre en 2012	Nombre en 2013	Nombre en 2014	Nombre en 2015	Nombre en 2016	Nombre en 2017
Nouvelle construction	5	5	5	3	4	2	1	6
Transformation	0	1	0	2	0	0	14	17
Certificat d'autorisation	1	0	0	1	0	4	3	0
Agrandissement	5	0	1	7	3	1	1	1
Installation septique	0	0	2	1	1	0	0	0
Lotissement	0	0	0	0	0	0	2	2
Puits artésien	0	0	0	1	0	0	0	0
Réparation	20	33	22	20	12	11	1	0
Démolition	0	2	4	0	1	3	1	4
Piscine	3	1	0	0	1	0	1	0
Déplacement	1	0	0	1	0	0	0	0
Addition de bâtiment				1	0	8	11	0
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>35</b>	<b>30</b>

Inspecteur municipal : de 2010 à septembre 2014 : M. Berthier Beaufieu, d'octobre 2014 à octobre 2015 : M. Simon Giguère, de décembre 2015 à octobre 2016 : M. Carl Pinard et de mars 2017 à octobre Mme Olga Rahari

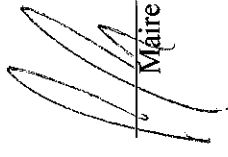
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

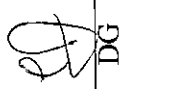
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du Rapport des permis émis par l'inspecteur municipal Mme Olga Rahari de mars 2017 à octobre 2017.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5264

  
Maire

  
DG



324-17

**17. SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER LOCAL – FIN TRAVAU NORD-DU-LAC**

Tableau remis à chaque élu. Les travaux sur le chemin du Nord-du-Lac sont terminés pour un coût total de 11 880.16 \$ pour 2017.

**Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Nord-du-Lac pour un montant net subventionné de 11 880.16 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que, les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

325-17

**18. PAERL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 74 651 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

**Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

326-17

**19. CHEMINS D'HIVER**

Employé hiver 2017-2018.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débute le processus d'embauche pour l'hiver soit la rédaction du contrat de travail et ce sujet sera traité à la prochaine réunion du 4 décembre.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

327-17

**20. DÉNEIGEMENTS DES STATIONNEMENTS**

Le 24 octobre 2017 lettre de demande de soumissions postée le 24 octobre 2017 à 3 entreprises :

Trois (3) soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 novembre à 13 h sont 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé 1635.75 \$ + taxes = 1 901.40 \$ (1575 \$ + taxes = 1810.86 \$ en 2016), Les Cultures B.M. inc. 1590 \$ + taxes = 1828.10 \$ (1500 \$ + taxes = 1724.63 \$ en 2016) et Excavation Jean-Guy Roy inc. 1445 \$ + taxes = 1661.39 \$ (1280 \$ + taxes = 1471.68 \$ en 2016).

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre du plus bas soumissionnaire soit Excavation Jean-Guy Roy 1445 \$ + taxes = 1661.39 \$ pour le déneigement des stationnements des édifices situés au 73 et au 75, rue Principale et de l'entrée du côté est de la salle pour l'hiver 2017-2018 soit du début du mois de novembre jusqu'à la fin du mois d'avril, payable en un seul versement à la fin de la saison.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

328-17

**21. LOISIRS – HIVER 2017-2018**

40 heures à 15 \$/h pour l'animateur-trice de loisirs

Horaire : Lundi et Mardi : de 16 h à 20 h (8 h)

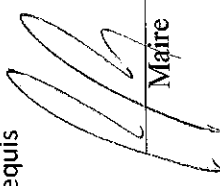
Mercredi à vendredi : de 16 h à 21 h (15 h)

Samedi : de 13 h à 23 h (10 h)

Dimanche : de 13 h à 20 h (7 h)

Pendant la période des fêtes, l'horaire peut être adapté au requis

5265

  
Maire \_\_\_\_\_ DG

Et 2° poste : Responsable de l'entretien de la patinoire à forfait

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prépare un document d'appel d'offres de candidatures pour l'animation des Loisirs cet hiver en y incluant l'entretien de la glace de la patinoire à montant forfaitaire.

Et que les offres soient reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre à midi et celles-ci seront par la suite analysées et traitées par les membres du conseil.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

329-17      22.      PLANCHER – PAVILLON

Supplément non prévu, facture à payer de 6 000\$ + taxes = 6 898.50 \$ pour réparation affaissement du mur-footing..

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à effectuer le paiement de cet imprévu à Zone Garage BSL au montant de 6 898.50 \$ (taxes incluses)

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

330-17      23.      POËLLE À GRANULES, DEVANTURE... – PAVILLON

Pour la devanture du Pavillon : Pas cette année.

Réso 267-17 6 302.31 \$ + taxes, sur la 1<sup>ère</sup> estimation, la visite (-52.19 \$) avait été créée par erreur. Donc nouvelle estimation reçue de 6 302.31 \$ + 52.19 \$ = 6 354.50 \$ + taxes = 7 306.09 \$

Et à la livraison le 16 octobre, facture de 6 155.60 + taxes (moins élevé que les estimations pour les raisons suivantes : l'adaptateur conique n'a pas été utilisé et que le tee à l'extérieur a été remplacé par un autre modèle moins cher tout cela pour faire la même job à moins cher cela arrive souvent lors de l'installation physique que ça se passe autrement que sur papier Merci PS. j'attends toujours votre OK, pour la formation du fonctionnement et de l'entretien du poêle. -Jean Rock Côté-

Prise à être installée par Samson Électrique, cette semaine et formation à recevoir d'Au coin du Feu soit un mercredi ou un vendredi en PM au Pavillon pour les futurs utilisateurs.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à acquitter la facture # 181927 au montant total de 7 007.40 \$ à la compagnie Au Coin du Feu.

Et que MM. Pierre Bossé, Michel Dubé et Frédéric Dubé ainsi que le contremaître et la directrice générale suivent la formation.

De plus, que la directrice générale soit autorisée à faire la 2<sup>e</sup> et dernière réclamation à PIC150 au montant de 15 886.85 \$ subventionnable à 50 % 7 943.43 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

331-17      24.      TROTTOIRS

Offre de service – Étude préparatoire de M. Pierre-Claude Gagnon, ingénieur (engagé par la Réso 271-17) de la compagnie TR3E – Experts conseils de Rimouski.

Coût : 2 850 \$ pour Rencontres (3), Esquisse préliminaire des travaux: 1 800 \$ et Estimation des coûts des travaux 760 \$ = 5 410 \$ + taxes = 6 220.15 \$. Si visites/recontres supplémentaires nécessaires : Facturation à 950 \$ + taxes / visite.

Hors mandat : Plans et devis, surveillance des travaux.

Délai de 4 semaines à prévoir pour l'esquisse suite à l'approbation de l'offre de service.

Des discussions et coordination seront nécessaires avec MIMDET de Cabano pour établir l'enveloppe budgétaire globale du projet de même que les frais de travaux que chacun devra absorber.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demandé, à M. Pierre-Claude Gagnon, ingénieur (engagé par la Réso 271-17) de la compagnie TR3E – Experts conseils de Rimouski, un prix incluant les Plans et Devis et que ce sujet sera traité à nouveau.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

332-17 25. VENTILATION – ÉDIFICE 73, PRINCIPALE

Résol 236-15 Entente 2 visites à 500 \$ en 2015. 2017 1 visite pas d'entente signée 325 \$ cet été.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à demander à X.P. Réfrigération à venir vérifier le système de ventilation à l'édifice de la caisse (73, Principale) pour l'hiver étant donné que la réfection de la toiture ne se fera pas cet automne.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

26. RÈGLEMENT EMPRUNT # 144-17 – TRAVAUX TECQ

Informations : Le 17 octobre reçu approbation de notre règlement d'emprunt au montant de 588 763 \$ notre demande était de 632 167 \$. Le MAMOT a retranché les travaux de réparation aux chalets (pas de compétence municipale de posséder une Résidence de tourisme) donc 43 404 \$ de moins.

Le 1<sup>er</sup> novembre lettre du MAMOT nous informant qu'elle a envoyé notre nouvelle programmation d'octobre au MTQ pour approbation des travaux de voirie.

333-17 27. SOUSSION POUR LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par invitation auprès de 3 entreprises de Lac-des-Aigles soit 9125-6230 Québec inc. (EXC. Régis Bérubé), Les Cultures B.M. et Excavation Jean-Guy Roy pour sa demande de soumissions pour la location de machinerie lourde.

et que l'ouverture des soumissions se fasse à 14 h le 4 décembre 2017.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

334-17 28. DATES POUR RÉUNIONS DE TRAVAIL DU BUDGET ET DE L'ADOPTION DU BUDGET 2018

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe la date des réunions de travail sur le budget 2018 et son adoption comme suit :

DIJMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SABEDI
3 décembre	4 Réunion du conseil suivi de Réunion de travail Budget	5	6 Réunion de travail Budget	7	8	9
10	11 MRC- maire	12	13	14 Réunion extra à 19h30 et Adoption Budget à 20 h	15	16
17	18	19 Journal?	20	21	22	23

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

335-17 29. REPRÉSENTANT – RJDJ

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme pour 2018 la conseillère Madame Nadia Sfeinké comme délégué de la municipalité de Lac-des-Aigles pour la RJDJ.

L'assemblée régulière aura lieu 15 novembre 2017 à 19 h 30 au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville au 369, avenue à Dégelis.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

336-17 30. DEMANDE D'APPUI – ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS

Lettre demande de 1000 \$

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une contribution de 1 000 \$ comme appui financier pour le Projet Jeunesse en musique à l'École secondaire Vallée-des-Lacs.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

- 338-17 31. DEMANDÉ D'UN CITOYEN  
Numéro civique demandé par Mme Claire Sirois pour terrain sur la rue Jean-Rioux  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe Madame Sirois que la municipalité travaille le dossier de sa demande.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 338-17 32. CROIX LUMINEUSE  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles rencontre la Fabrique pour connaître s'ils ont l'intention de donner le terrain de la Croix à la municipalité et alors d'accepter le transfert à la municipalité.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 339-17 33. FABRIQUE – ESPACE PUBLICITAIRE  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son espace publicitaire dans le Feuillet paroissial pour annoncer le Parc Natur'Ailes et accepte de défrayer le coût de 100 \$.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 340-17 34. GUIGNOLÉE  
En 2017 les bénévoles de la Guignolée passeront de porte en porte dimanche le 3 décembre.  
Courriel reçu de Véronique Bouchard, présidente du Club Optimiste, demandant la salle du conseil pour dimanche le 3 décembre à compter de midi pour la Collecte des denrées pour les paniers de Noël par les Optimistes. Demande pour l'envoi collectif et demande l'autorisation d'installer au même endroit le sapin de Noël.  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle du conseil dimanche le 3 décembre et de défrayer le coût de l'envoi collectif, la salle propre au début, propre à la fin aux Optimistes pour La Guignolée.  
Qu'elle autorise le Club Optimiste à installer au même endroit que les années précédentes le sapin de Noël (la structure fabriquée l'année dernière).  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 341-17 35. SOMMET SUR L'EMPLOI EN AMÉNAGEMENT FORESTIER  
Invitation à participer au Sommet sur l'emploi en aménagement forestier qui se tiendra à Rimouski Jeudi, le 30 novembre prochain à compter de 9 h à l'Hôtel Rimouski, 30 \$ inscription avant le 17 novembre. Organisé par le Comité action main-d'œuvre – Forêt (CAMO-Forêt) et le Collectif régional de développement Bas-Saint-Laurent (CRD) dont le préfet de Témiscouata Gyslaine Sirois est la présidente.  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive M. Michel Dubé à ce sommet sur l'emploi.  
Qu'elle autorise la directrice à en acquitter l'inscription dès réception de la facture.  
Qu'elle rembourse les frais de déplacement et de repas du conseiller sur présentation de pièces justificatives.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 342-17 36. DÉLÉGUÉ MUNICIPAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES JEUNES  
Comme la Maison des Jeunes est un assuré additionnel sur la police de la municipalité, la MMQ nous demande qu'un élu soit délégué sur le conseil d'administration. Le délégué était Roger Dubé.

**Il est proposé par la conseillère Mada Nadia Sheink**

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme Mme Vicky Ouellet comme délégué municipal sur le Conseil d'administration de la Maison des Jeunes.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

37.

**CHIENS**

*Courriels échangés avec M. Carl Lebel de la Sûreté concernant l'événement survenu avec le chien de M. Vianney Dubé.*

*La Municipalité de Lac-des-Aigles fera paraître dans un futur envoi collectif ou dans le Bulletin, un rappel à la population que si événement avec chiens non tenus sous la garde de son maître, sans laisse ou ni sur terrain clôturé,.. de porter plainte à la Sûreté du Québec.*

343-17

**BINGO DU BANQUIER**

*Demande pour la salle communautaire au sous-sol pour la tenue du Bingo du Banquier par la Maison des Jeunes, Vendredi, le 24 novembre à 19 h 30. Et un envoi collectif gratuit.*

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle communautaire au sous-sol gratuitement à la Maison des Jeunes pour la tenue de leur Bingo, vendredi, le 24 novembre et accepte de défrayer l'envoi collectif.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

344-17

**FORMATION – LOI 122**

*Une formation est organisée par l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) sur les changements découlant de la Loi 122. Deux journées consécutives d'une durée de 7 heures chacune de 8 h 30 à 16 h 30 se donnera à Rivière-du-Loup, les 17 et 18 janvier prochain. Coût de 522 \$ si inscription avant le 13 décembre et après cette date 614 \$.*

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé**

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à participer à cette formation de l'ADMQ sur la Loi 122 à Rivière-du-Loup les 17 et 18 janvier prochain et si elle le désire d'y héberger pour la nuit.*

*Ou de covoiturier avec d'autres directrices générales.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

40.

**POSTE D'INSPECTEUR – OFFRE DE LA MRC**

*Courriel reçu de Thomas Ruest-Gagné, aménagiste à la MRC concernant une entente de principe sur un poste d'inspecteur en urbanisme. Et résolution suivante à adopter.*

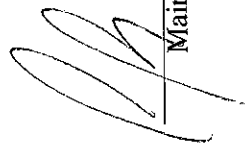
« EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL AFIN D'OFFRIR LES SERVICES D'INSPECTION EN URBANISME À CERTAINES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Michel-de-Squatec, Lac-des-Aigles, Biencourt et Saint-Louis-du-Ha! Ha! ont réalisé une entente intermunicipale afin de partager une ressource humaine attirée à l'inspection en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes municipalités connaissent des difficultés sur le plan de la rétention du personnel;

CONSIDÉRANT QUE certains facteurs explicatifs ont été identifiés tels que les multiples lieux de travail, les distances à parcourir afin d'atteindre les lieux de travail et les difficultés de travailler en équipe pour régler les dossiers plus complexes;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de la Table des officiers municipaux du 20 septembre 2017, certaines municipalités ont manifesté leur intérêt d'obtenir les services d'un inspecteur en urbanisme qui serait localisé dans les bureaux de la MRC;

  
Maire

CONSIDÉRANT QU'un inspecteur en urbanisme localisé dans les bureaux de la MRC pourrait également être attiré à des tâches de planification régionale lors de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution n'est qu'une entente de principe et qu'une entente intermunicipale en bonne et due forme devra être conclue ultérieurement;

#### EN CONSÉQUENCE

Que le conseil municipal de la municipalité de  endosse l'entente de principe qui consiste à ce que le MRC procède à l'embauche d'un inspecteur régionale afin d'offrir les services d'inspection en urbanisme à certaines municipalités. »

*La municipalité de Lac-des-Aigles n'adoptera pas cette résolution d'entente.  
Ce sujet « Inspecteur » est remis au 4 décembre.*

#### 41. AFFAIRES NOUVELLES

345-17

##### 41.1 MACHINE À PRESSION

*Un appel d'offre pour la vente de la vieille machine à pression a été posté par EC le 7 novembre. 1 soumission reçue.*

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la soumission reçue de M. Régis Ouellet (114, Principale) offrant 400 \$ pour la machine à pression.*

*M. Berthier Beauhieu, contremaitre s'occupera de l'informer.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

346-17

##### 41.2 PALMARES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite l'École secondaire Vallée-des-Lacs pour l'obtention de la cote de 8,6 au Palmarès des écoles du Journal : le top 5 de chaque région de l'Est du Québec dans les 5 meilleures écoles publiques et des 5 meilleures écoles privées de chaque région de l'Est du Québec, en fonction de la cote (sur 10) que l'Institut Fraser leur a accordée.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

347-17

##### 41.3 PROJET DE RÉSOLUTION FNI – FOND NOUVELLE INITIATIVE – RECHERCHE ET SAUVEPAGE

Engagement dans le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieu isolés et nautiques au Témiscouata » déposé au Secrétaire en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage.

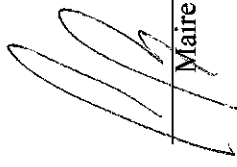
*Attendu que le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreuses zones isolées qui sont éloignées des axes routiers et donc inaccessibles avec les moyens de transport conventionnels;  
Attendu que le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreux lacs dont plusieurs sont fréquentés par des citoyens pendant les saisons estivale et hivernale;*

*Attendu que l'économie du Témiscouata repose en bonne partie sur des activités telles que l'exploitation forestière et l'acériculture qui se déroulent dans ces zones et que par conséquent, un grand nombre de travailleurs sont amenés à travailler en milieu isolés;*

*Attendu que plusieurs activités récréotouristiques très populaires au Témiscouata comme la randonnée en motoneige ou en véhicule tout terrain, la chasse et la pêche amènent chaque année de très nombreux citoyens et visiteurs à se déplacer dans des portions isolées du territoire ou à fréquenter des zones nautiques;*

*Attendu qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent en milieu isolé ou nautique et qui y pratiquent des activités récréotouristiques en ayant des services d'urgence et de recherche et sauvetage (R-S) efficaces qui desservent l'ensemble du territoire témiscouatain;*

5270

  
Maire \_\_\_\_\_ DG

*Attendu qu'Auclair, Dégelis, Pofiénégamook, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Michel-du-Squatec sont les cinq municipalités qui se partagent le territoire de la MRC de Témiscouata en ce qui a trait à l'intervention d'urgence en milieu isolé;*

*Attendu que Témiscouata-sur-le-Lac est la seule municipalité de toute la région offrant un service d'intervention d'urgence en milieu nautique, pour l'instant;*

*Attendu que le Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada procède à l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage dont l'objectif est: « d'améliorer l'efficacité, l'efficience, le facteur économique et l'innovation des activités de recherche et de sauvetage en ce qui concerne les objectifs de prévention et d'intervention du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) »;*

*Attendu que ce fonds permet de financer des projets qui ont des retombées positives importantes sur l'organisation des services de R-S et qui auront pour effet d'accroître de façon significative la sécurité des individus;*

*Attendu que le ministère de la Sécurité publique du Québec a déposé une demande dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage de Sécurité publique Canada dans le but de financer le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata », développé au Témiscouata;*

*Attendu que ce projet a pour objectif général d'augmenter le niveau de sécurité des individus se trouvant en milieux isolés et nautiques par l'amélioration des pratiques, des connaissances et des capacités des Services en sécurité incendie ayant des responsabilités relatives à ces types d'intervention;*

*Attendu que ce projet prévoit la préparation et la mise en œuvre d'un protocole d'intervention de recherche et sauvetage et d'évacuation médicale hors du réseau routier qui aura pour effet de mieux coordonner les efforts des différents intervenants et d'accroître l'interopérabilité;*

*Attendu que ce projet prévoit l'acquisition d'équipements destinés aux opérations de R-S et d'évacuation médicale en milieux nautiques et isolés ainsi que la formation des sauveteurs des casernes concernées;*

*Attendu que la MRC de Témiscouata reconnaît l'expertise des Services de sécurité incendie des municipalités en matière de R-S et d'intervention d'urgence en milieux isolés et nautiques et qu'elle désire les soutenir dans le but d'augmenter la sécurité de ses citoyens et de favoriser le développement des activités en milieux isolés et nautiques;*

*Attendu qu'il est nécessaire que l'ensemble des Services de sécurité incendie et des intervenants d'urgence collaborent afin d'améliorer leurs pratiques et de favoriser une meilleure coordination des opérations pour accroître la sécurité des personnes en milieux isolés et nautiques;*

*Attendu que la Municipalité de Lac-des-Aigles juge nécessaire de veiller à l'amélioration continue des services d'urgence et de R-S en milieux isolés et nautiques pour assurer la sécurité de toute personne qui pourrait être en détresse dans une portion isolée du territoire témiscouatain;*

*Attendu que la Municipalité de Lac-des-Aigles reconnaît l'importance de travailler de façon concertée avec les autres partenaires du Témiscouata afin d'assurer un niveau de sécurité optimal aux personnes se trouvant en milieu isolé;*

***Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet***

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet développé par la MRC de Témiscouata qui a été déposé par le ministère de la Sécurité publique du Québec au Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage visant à améliorer l'efficacité des services d'intervention en milieu isolé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence en R-S, l'acquisition d'équipements de sauvetage et la formation des équipes de recherche et de sauvetage en milieu isolé;*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles juge que les demandes en équipements et en formations qui sont présentées dans le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata » sont celles qui permettront de bonifier le plus significativement le niveau de sécurité des individus;*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à collaborer avec la MRC de Témiscouata, les municipalités du territoire et tout autre partenaire pertinent afin de produire un protocole local d'intervention d'urgence en R-S pour le Témiscouata et de le réviser annuellement;*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à participer aux activités et rencontres relatives à la préparation de ce protocole d'intervention d'urgence en R-S en milieux isolés et nautiques auxquels elle sera invitée à participer.*

*Monieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.*


*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.  
Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 314-17, 329-17, 330-17, 336-17, 339-17 et 344-17.

  
Francine Beaulieu  
Directrice générale

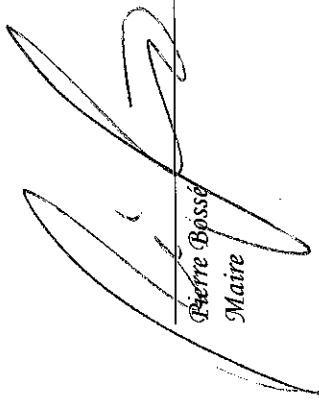
348-17


42. CLÔTURE DE LA SÉANCE

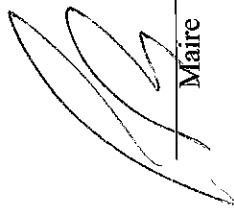
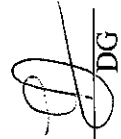
À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

  
Pierre Bossé  
Maire

  
Francine Beaulieu  
Directrice générale

  
Maire  
  
DG